

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

N° 2023-n°314 - S

ARRÊTÉ DU MAIRE

PORTANT INTERDICTION D'UTILISATION  
D'INSTALLATIONS SPORTIVES

Nous, Maire de la Commune de DECHY,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'interdire l'utilisation des terrains de football,

ARRÊTONS

**Article 1<sup>er</sup>** : L'utilisation des terrains de football au stade BIEGANSKI est INTERDITE pour les matchs et tout entraînement, le vendredi 15, le samedi 16 et le dimanche 17 décembre 2023.

**Article 2** : Monsieur le Président du Club de Football U.S. DECHY est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au responsable des services techniques municipaux.

Fait en Mairie de DECHY,  
Le 14 décembre 2023

Le Maire

Publié sur le site de la ville le 18 décembre 2023

Jean-Michel SZATNY